

Commune de CREVIN Département d'Ille-et-Vilaine

DECISION DU MAIRE N° 2023-16

Budget principal 2023 Virement de crédits de paiement n° I-02

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/08/003 en date du 7 octobre 2022, portant option pour la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023 pour le budget principal de la commune, ainsi que pour ses budgets annexes jusqu'alors tenus en comptabilité M14;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/03/005 en date du 6 avril 2023, portant approbation du Budget primitif 2023 pour le budget principal et autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

Vu la décision n° 2023-11 en date du 25 avril 2023, portant virement de crédits en, investissement, à hauteur de 1,46 % des dépenses réelles de la section;

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédits en investissement,

DECIDE

Article 1: Procède aux virements de crédits suivants au sein de la section d'investissement du Budget principal de la commune de CREVIN:

Budget Principal - Section d'Investissement

Opération	Chap.	Article	Dépenses	Recettes
20201 – Aménagement secteur Pétri - Fontaines	21	2113	- 4 550,00	
20203 – Aménagement carrefour RD 48 – Rue de Bel Air	23	2315	+ 4 550,00	
TOTAL			0,00	0,00

Article 2: Le cumul des virements de crédits réalisés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023 représente 1,64 % des dépenses réelles de la section d'investissement du Budget principal de la commune de CREVIN.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Affiché le 1.7 MAI 2023

ID: 035-213500903-20230516-202316-AU

Article 3: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 16 mai 2023

Le Maire, Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Affiché le 1 7 MAI 2023

ID: 035-213500903-20230516-202316-AU